

## Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont

L'an deux mille vingt et un et le 1<sup>er</sup> avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de Beaumont (Haute-Savoie), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GENOUD, Maire.

### Nombre de membres

En exercice	23
Présents	16
Votants	20
dont Pouvoirs	04

Présents : Le Maire, Genoud Marc,

MM les Adjointes : C. Seifert, R. Personnaz, P. Meylan, S. Mercet  
MM les Conseillers : Nathalie Laks, Nicolas Laks, S. Pérou, A. Blanc, C. Arhuero, C. Roy, V. Roy, S. Manganelli, S. Casabianca, M. Aragon, J. Personnaz

Pouvoirs : T. Eudes donné à C. Seifert, G. Vilmint donné à R. Personnaz, S. Baud donné à S. Manganelli, R. Cusin donné à S. Pérou,

Excusés : S. Tugler-Rossi, A. Saint-Pierre, F. Aragon,  
A été nommé secrétaire : S. Mercet

### RESSOURCES HUMAINES- Création de quatre postes d'agents contractuels sur emplois non permanents été 2021

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services et de faire face à un accroissement saisonnier de l'activité, il convient de renforcer l'équipe des services techniques en créant deux postes d'adjoints techniques à temps complet du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août.

Ces postes seront pourvus par quatre contrats de jeunes :

- deux contrats de 2 semaines pour juillet et août, pour les jeunes détenteurs de permis de conduire,
- deux contrats de 2 semaines sans condition de détention de permis de conduire.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut et l'indice majoré attachés au grade d'adjoint technique.

Il est proposé au Conseil municipal, qui accepte à l'unanimité de :

- **CREER** deux postes d'adjoints techniques à temps complet pour les périodes allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 août 2021.
- **AUTORISER** M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier
- **DIRE** que les crédits sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le maire,

Marc GENOUD

Certifié exécutoire  
A Beaumont, le  
Le maire,

